

Règlement du concours

Kann Al Loar

Duo libre

Terroir : Bas-Léon, Haut-Léon, Kernevodez, Pagan, Plougastell

Article 1 Éligibilité des candidats.

Le concours est qualificatif pour le Concours de Duo Libre organisé durant le **Championnat de Bretagne** de musique et de danse traditionnelles à Gourin.

1.1 Il y a deux catégories.

La catégorie A, concerne les duos confirmé. Le vainqueur sera qualifié pour se rendre à la finale.

La catégorie B, pour les duos débutants.

Le jury se donne le droit de surclasser un duo.

1.2 Ponctualité : les candidats doivent être impérativement présents aux dates et heures convenues. Les participants devront se faire connaître auprès du président du jury pour le tirage au sort.

Article 2. Les instruments

2.1 Sont acceptés tous les instruments, autres que les couples entre : bombarde, biniou et cornemuse. Le concours est ouvert aux instruments identiques. Le chant est autorisé.

Article 3. Déroulement du concours

3.1 Le concours se déroule en une épreuve qui est la musique à danser.

La prestation durera dix minutes au maximum.

La prestation peut comprendre une introduction autre que la danse (appel, mélodie, marche...). Cette dernière ne dépassera pas 1/3 du temps.

La danse doit être du terroir de qualification (Bas-Léon, Haut-Léon, Kernevodez, Pagan, Plougastell, voir liste en annexe).

Article 4. Représentation du jury

4.1 – Le jury est composé de juges (chanteurs, sonneurs, danseurs, musiciens ou de personnalités reconnues dans le domaine musical ou encore d'artiste non musicien) compris entre 3 et 5 membres. Le président du jury, nommé par le Festival, fédère les décisions du jury sans toutefois pouvoir apporter une quelconque appréciation sur les prestations des concurrents.

4.2 Les candidats qui participent au concours reconnaissent de fait le jury compétent. À ce titre, ses décisions solidaires demeurent sans appel.

Article 5. Système de notation

5.1 Les épreuves sont notées sur des critères tels que :

- la justesse, la tonalité, le mariage original des instruments,
- le rythme, l'expression mélodique, la sensibilité, la nuance,
- l'expression traditionnelle, le style, la dansabilité,
- la construction de la suite,
- la complicité, l'audace et la créativité du duo,

Article 6. Résultats

6.1 A l'issue de la dernière prestation, les membres du jury se réunissent sous la houlette du président.

6.2 Les résultats et la remise des prix seront donnés le jour même.

6.3 Le duo vainqueur pourra être invité à représenter sa suite durant la soirée

ANNEXE

Liste non-exhaustive des danses :

Bas-Léon : Gavottes, Laridés, Rondes aux trois pas, Rond de Landéda

Haut-Léon : Dañs Keff et Bal Keff, Tourbillons, Dañs Leon, Aéroplanes

Kernevodez : Gavotte, Bals, Piler Lann, Montfarine.

Pagan : Dañs Round, Rond Lilia Plougastell: Gavottes, Bal, Montfarine.

Pour plus d'information veuillez contacter les antennes locales de Dastum

- Bro-Leon : dastum.broleon@gmail.com
- Kernevodez ha Plougastell : dastumbrogerne@hotmail.fr